

# Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **26 (1881)**

Heft 21

PDF erstellt am: **26.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

aux armes de guerre devant se conformer à un genre de tir qui ne leur est pas familier, s'abstiendront de concourir et il n'y aura toujours que les sociétés tirant avec des armes perfectionnées qui pourront prendre part au concours.

Les sociétés militaires, se servant d'armes et de mannequins à l'ordonnance, sont pourtant très nombreuses et il serait juste, nous semble-t-il, de leur réserver une large part dans les concours nationaux ; aussi espérons-nous qu'à l'avenir les organisateurs des prochains tirs fédéraux tiendront compte de nos vœux, tendant à ce que les concours des sociétés soient organisés sur les bases du tir militaire.

Les statuts votés récemment par la société fédérale des sous-officiers admettent tous ces principes et nous espérons qu'ils obtiendront d'excellents résultats, tant pour le bien de notre société que pour le bonheur de notre chère patrie.

*Un sous-officier.*

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE

### ÉTRANGER

**France. — Le général Urich.** — Le général Urich (Jean-Jacques-Alexis) vient de mourir. Il était né à Phalsbourg le 15 février 1802. Elève de St-Cyr, il entra en 1820 comme sous-lieutenant au 3<sup>e</sup> léger, dont il fut colonel en avril 1848. Le 3 janvier 1852, il fut fait général de brigade et le 11 août 1855 général de division. Il fit la campagne de Crimée et d'Italie, puis fut admis dans le cadre de réserve.

Au début de la guerre de 1870, il rentra, sur sa demande, dans l'activité et fut nommé commandant de place de Strasbourg.

Prisonnier sur parole, il arriva à Tours le 2 octobre. Un décret du 6 octobre 1870 lui conféra la dignité de grand-croix de la Légion-d'Honneur, et des souscriptions furent ouvertes dans les départements pour lui offrir une épée d'honneur.

Malgré l'autorisation que lui donna le gouvernement de la Défense nationale d'habiter le château de Pau, il se retira en Suisse.

Aux élections du 8 février 1871, le général Urich fut porté candidat à Paris ; mais il n'obtint que 53,459 voix sur 328,970 votants. Il se présenta encore en vain aux élections complémentaires du 2 juillet.

Cité en janvier 1872 devant le conseil d'enquête sur les capitulations, il encourut un blâme formel.

Le général Urich avait pris sa retraite le 28 décembre 1872.

**Allemagne. — Fortifications de Kiel.** — On s'occupe toujours beaucoup de la visite à Kiel du maréchal de Moltke, qui se rapporte aux projets de fortification de cette grande place. La *Kieler Zeitung* vient de fournir à ce sujet des renseignements qui montrent que la commission de la défense du territoire, présidée par le prince impérial, ne va pas tarder à statuer définitivement sur les études entreprises par le maréchal de Moltke et le grand état-major. Pendant toute une semaine, le célèbre stratège et les officiers qui l'accompagnaient, ont examiné le terrain des fortifications. De petits drapeaux rouges, plantés sur les hauteurs qui dominent la ville, marquent l'emplacement des forts à construire pour protéger le « nid de la marine » suivant l'expression du comte de Moltke. D'après ces indications, onze grands

ouvrages sont en projet. Ils formeront un arc immense qui entourera la ville et commandera entièrement tous les environs. La puissance de l'armement qu'on leur destine a permis d'ailleurs de les écarter assez les uns des autres pour ne gêner en rien la circulation et le développement de la cité. Celle-ci gagnera même plutôt, sans aucun doute, par suite des nouveaux travaux. La garnison de paix des forts de Kiel comportera environ 4,000 hommes. Les constructions commenceront probablement au printemps prochain. Les plans d'ensemble sont entièrement achevés, il n'y a plus à terminer que les études de détails qui sont entreprises depuis peu de temps; le major von Gross en a la direction.

**Italie. — La milice mobile.** — Les journaux militaires italiens ne tarissent pas d'éloges sur la milice mobile, et à ce propos, l'*Italie militaire* s'exprime de la manière suivante : « Il est constant désormais que l'Italie possède, dans son armée de seconde ligne, une force sur laquelle elle peut compter sérieusement, même pour les opérations de campagne. C'est une force disponible qui comprend, dès maintenant, plus de 150,000 hommes et qui pourra être augmentée le jour où le gouvernement et le parlement le voudront. La force des compagnies, qui ne comprennent que des hommes appartenant à deux classes, n'est pas inférieure, en moyenne, à 105 ou 110 hommes présents, ce qui prouve qu'en appelant les quatre classes de la première catégorie de milice mobile, on obtiendrait un effectif en présents, supérieur à 200 hommes, chiffre prévu par l'organisation. »

**Autriche - Hongrie. — Le service des subsistances pendant les grandes manœuvres.** — On s'accorde à louer sans réserve les dispositions prises pour assurer la nourriture des troupes. C'est à peine s'il s'est produit quelques retards valant la peine d'être signalés, dans le service d'alimentation de cette masse de plus de 36,000 hommes et de près de 10,000 chevaux. On y avait d'ailleurs remédié par avance en donnant à chaque soldat, comme réserve, une boîte de conserve Gulyas. Chaque division et corps d'armée possédait en outre un deuxième approvisionnement de 5,000 boîtes semblables. Les repas fournis aux gîtes d'étape consistaient en tablettes de conserves pour la soupe au déjeuner, 250 grammes de viande, une ration de légumes, une ration de pain et 3 décilitres de vin par homme. De plus, afin que chaque homme eût immédiatement après son arrivée au gîte quelque chose de chaud et de nourrissant à manger, il recevait une tablette de conserve de purée de pois, dont la préparation n'exigeait que quelques minutes. Il est nécessaire d'ajouter que les petits détachements envoyés au loin, étaient entièrement indépendants des colonnes d'approvisionnement et se nourrissaient par achat direct; les détachements plus gros emmenaient sur des voitures les provisions dont ils avaient besoin.

Le pain était cuit sur le terrain même; on avait organisé sur quatre points des boulangeries de campagne qui pouvaient produire ensemble 143,400 rations; et l'on avait pour parer à l'imprévu un approvisionnement de réserve de 40,000 rations de biscuit. Les magasins de vivres avaient été établis de telle façon qu'aucun corps de troupe n'en fût jamais stationné à plus d'un mille.

Toutes ces dispositions ont donné de bons résultats; les conserves distribuées, fait rare, ont été généralement trouvées excellentes. La purée de pois, en particulier, qu'on expérimentait pour la première fois, dans les conditions indiquées plus haut, a parfaitement répondu au but qu'on se proposait d'atteindre.